



COMMUNE
DE

Saint-Christophe-du-Ligneron

85670

COMPTE RENDU DE SÉANCE **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire,
Lundi 14 Janvier 2019 à 20 h 30.

Étaient présents : Mmes et MM. Thierry RICHARDEAU, Président de séance, Jean-Claude BIRON, Michel QUAIREAU, Émilie BOCQUIER, Sylvia GUIHOT, Carine MIGNÉ, Nadia RABREAU, Jacques RIGALLEAU, Florent JOURDAN, Auguste GUILLET, Patrick CHANSON, Isabelle AVERTY, Mathilde BRIAND, Henri de la ROCHE SAINT ANDRÉ et Malik RABIA.

Absents et excusés : Mmes et MM. Olivier ABILLARD (pouvoir à Jean-Claude BIRON), Marie-Ange FOUQUET, Sébastien SEGRET (pouvoir à Jacques RIGALLEAU), Maryse COUGNAUD et M. Michelle REGEASE.

Absent : M. Jean-Christophe RAGUET.

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude BIRON.

Les compte-rendus des réunions du 3 Décembre 2018 sont approuvés.

Monsieur Malik RABIA informe l'Assemblée de l'enregistrement de la séance.

Monsieur Henri DE LA ROCHE SAINT ANDRÉ demande le rajout à l'ordre du jour du point suivant : compteur Linky.

Monsieur Malik RABIA souhaite un débat sur l'arrêté préfectoral concernant TRIVALANDES et l'Association Alimentaire du Pays de Palluau.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée le rajout du premier point et propose à Monsieur Malik RABIA de mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal les deux autres points.

↳ Ajout à l'ordre du jour

Le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, le rajout des points suivants** :

- MFR St Jean de Monts - Convention de stage pour l'Accueil Les Loustics
 - Service Espaces verts - Convention de stage
 - Compte rendu du 3 Décembre - Ajout sur demande de Monsieur Malik RABIA
 - Grand débat national
 - Compteur Linky
-

↳ Compte rendu du 3 Décembre - Ajout sur demande de Monsieur Malik RABIA

➤ Analyse et prospective financière : avis de la CADA

À la demande de Monsieur Malik RABIA, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, d'ajouter sur le compte rendu du 3 Décembre 2018, la phrase suivante :**

« Monsieur Malik RABIA informe que sa lecture de cette analyse financière serait sûrement différente de celle de Monsieur le Maire ».

Monsieur Malik RABIA nous fait part de ses échanges de mails qu'il a eus avec Monsieur le Maire au sujet de l'avis porté sur l'analyse prospective et le dernier compte rendu. Ce dernier lui reproche de porter un avis injustement négatif : « pseudo », « incomplète », « non datée, non signée ». Monsieur Malik RABIA se défend malgré tout de porter atteinte au comptable du Trésor Public et à la DDFIP.

Monsieur Michel QUAIREAU explique de nouveau pourquoi nous avons contracté un crédit relais d'1 000 000 €. Il s'agit d'un prêt court terme de 2 ans qui permet de financer les travaux en attendant de recevoir les diverses subventions et le remboursement du FCTVA qui seront réglés à la commune dans les 2 ans à venir. Il maintient que le budget de la ZAC Centre a été intégré à cette prospective.

Monsieur Malik RABIA demande une deuxième fois des renseignements au sujet des garanties d'emprunt. Monsieur le Maire lui rappelle qu'à la dernière séance du Conseil Municipal, il lui a été demandé de prendre contact avec Madame Carole BENETEAU, Secrétaire Générale, qui pourra lui remettre un état de ces garanties d'emprunt. Malheureusement, Monsieur Malik RABIA ne l'a toujours pas fait.

Monsieur le Maire réinvite Monsieur Malik RABIA à rencontrer Madame Carole BENETEAU, ainsi que de contacter le Trésor Public pour obtenir des renseignements plus précis.

↳ CHALLANS GOIS COMMUNAUTÉ

➤ Plan Pluriannuel d'Investissement 2018-2021

Monsieur le Maire nous fait part des divers investissements programmés par la Communauté de Communes Challans Gois Communauté, pour 2018/2021, qui représentent un montant total de travaux de 51,4 millions d'euros : Centre aquatique, Maison de la Petite Enfance, Numérique, Dignes, Pistes cyclables, Extension de l'intercommunalité, ...

Comme sur notre commune, de lourds investissements vont se concentrer sur quelques années. Bien sûr, nos ratios financiers vont se dégrader, tel que le désendettement, mais sont parfaitement supportables. Et Challans Gois Communauté retrouvera ses capacités de réinvestir.

↳ URBANISME ET ENVIRONNEMENT

➤ Lotissement privé La Prairie des Croisettes - Transfert des équipements communs

Suite à la demande de l'ASL La Prairie des Croisettes, le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, la rétrocession et le transfert des équipements communs, du Lotissement privé « La Prairie des Croisettes », à la Commune, pour les parcelles cadastrées section ZH n° 462 et n° 463, d'une superficie totale de 1 376 m², correspondant aux espaces verts.**

↳ BÂTIMENTS COMMUNAUX

↳ SYDEV - Maintenance Éclairage public 2019

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le versement de la contribution annuelle au SYDEV, concernant les travaux de maintenance d'Éclairage public pour l'année 2019 qui représente un montant de 4 787,30 € (430 points lumineux dont 78 garantis).

↳ Service Espaces verts - Convention de stage

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de passer une convention de stage en milieu professionnel avec Monsieur Melvin DUPUY, domicilié 12 Rue de la Rochelle à St Christophe du Ligneron, élève en classe de 4^{ème} SEGPA au Collège Milcendeau de Challans, pour la période du 21 au 25 Janvier 2019, au service Espaces verts.

↳ ÉCONOMIE ET FINANCES

↳ Budgets Principal, Assainissement et ZAC Multisites - Autorisation pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

Vu l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui disposent que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence de l'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette », le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites du quart des crédits votés au budget 2018, comme suit :

	Dépenses Investissement 2018	Montant anticipé dans la limite de 25 %
Budget Principal	858 352,06 €	214 588,02 €
Budget Assainissement	107 266,95 €	26 816,74 €
Budget ZAC Multisites	980 051,44 €	245 012,86 €

Résultat du vote à main levée : 17 votants, 15 pour et 2 abstentions.

↳ Vendée Logement locatifs Rue Grignon de Montfort - Garantie d'emprunt

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération n° 9-10-2018 en date du 12 Novembre 2018 accordant sa garantie d'emprunt à hauteur de 30 % pour un prêt contracté par Vendée Logement auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, concernant la construction de 3 logements Rue Grignon de Montfort.

Le Conseil Municipal accorde à Vendée Logement de La Roche sur Yon, une garantie d'emprunt à hauteur de 30 %, concernant un prêt d'un montant total de 1 601 306 €, pour 13 logements Rue Grignon de Montfort.

Résultat du vote à main levée : 17 votants, 15 pour et 2 contre.

↳ VIE SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

↳ Projet Éducatif Territorial 2018/2021

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Projet Éducatif Territoriale 2018/2021, présenté par Madame Émilie BOCQUIER, Adjointe à la Vie Scolaire.

➤ **Mairie de Challans Transports scolaires - Participation financière 2018/2019**

En tant que collectivité organisatrice secondaire de transport scolaire, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, le versement d'une participation financière** à la Mairie de Challans, service Transport scolaire, correspondant au coût des frais de gestion et de personnel, pour le **transport des enfants de notre commune, pour l'année 2018/2019, à hauteur de 22 € par enfant transporté soit un montant total de 3 366 € (153 élèves).**

➤ **MFR St Jean de Monts - Convention de stage pour l'Accueil Les Loustics**

Le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, de passer une convention de stage avec Monsieur Simon PIPAUD**, demeurant la Grande Brosse sur notre commune, élève à la Maison Familiale Rurale de St Jean de Monts, **pour l'Accueil périscolaire et Centre de Loisirs « Les Loustics », du 18 Mars au 31 Mai 2019.**

↳ **PERSONNEL COMMUNAL**

➤ **Accueil périscolaire et Centre de loisirs Les Loustics - Besoins de service**

Par **délibération n° 14-09-2015** en date du 7 Septembre 2015, le Conseil Municipal a décidé de prévoir le remplacement des agents de l'Accueil Les Loustics, en raison des absences autorisées ou d'arrêt maladie et pour respecter le taux d'encadrement obligatoire demandé par la DDCS, par le biais d'arrêté de remplacement ou la création d'emplois en CDD (accroissement temporaire d'activités).

Après demande du Centre de Gestion de la Vendée, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, la création d'un ou plusieurs emplois en Contrat à Durée Déterminée pour le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels indisponibles.**

↳ **DIVERS**

➤ **Rentrée scolaire**

Mesdames Émilie BOCQUIER et Carine MIGNÉ prennent la parole et soulignent la bonne rentrée à la nouvelle école publique et au nouvel accueil périscolaire. Enseignants et enfants sont très contents et satisfaits de ces locaux. Le stationnement est bien géré le matin grâce au décalage d'horaires proposé et adopté par les deux écoles. En fin de journée, il est encore un peu difficile.

Monsieur le Maire, après accord de l'Assemblée, donne la parole à Madame BOUTHÉMY qui nous informe que l'école publique a moins de temps pour manger que l'école privée, même si le trajet se fait à pieds. Madame Émilie BOCQUIER précise qu'il est difficile de donner plus de temps par rapport au nombre de services et au nombre d'enfants fréquentant la cantine.

Monsieur le Maire souligne, s'il en était besoin, la pertinence de notre projet de restaurant scolaire, planifié et qui résoudra ces difficultés. Un rendez-vous va être pris avec le Comité de Cantine. Il remercie de nouveau toutes les personnes - personnel, enseignants et élus - ayant contribué au déménagement et nous informe que l'inauguration du Pôle scolaire et périscolaire est prévue le Samedi 25 Mai 2019 à 10 heures 30.

➤ **Médecin généraliste**

Monsieur Michel QUAIREAU prend la parole et nous informe qu'à ce jour, nous n'avons reçu aucune proposition du cabinet de recrutement. Une annonce est passée sur un réseau professionnel. L'Agence Régionale de la Santé (ARS) nous demande de nous rapprocher de notre Communauté de Communes mais nous lui avons répondu que cette compétence n'est pas prise à ce jour, et sans doute pas avant 2020. Suite à son entretien avec Monsieur le Président de la République à l'Élysée, Monsieur le Maire a reçu un courrier de sa part le 2 Janvier 2019 l'informant que le Directeur Général de l'ARS allait procéder à un examen diligent de la situation. Après avoir consulté en priorité les professionnels de santé ligneronnais, nous portons tous nos efforts sur cet objectif, bien conscients du malaise profond et de dimension nationale.

➤ **Smartgrid**

Monsieur Jacques RIGALLEAU prend la parole et nous présente l'étude sur les données énergétiques. Ce projet prenait fin en Septembre 2018. Il démontre qu'une vraie optimisation des consommations a été faite sur nos bâtiments communaux et ces bilans constituent des repères pour l'avenir.

➤ **Compteur Linky**

Monsieur Henri DE LA ROCHE SAINT ANDRÉ nous informe que des Ligneronnais nous ont alertés sur le refus de pose du compteur Linky. Monsieur le Maire informe qu'il a été informé à ce jour seulement d'un refus et de la réponse qui a été faite à cette personne par le SYDEV. ENEDIS a mandaté différentes entreprises afin de changer tous les compteurs d'électricité par des compteurs Linky. Un courrier a été adressé aux habitants pour prévenir de leur intervention.

Monsieur le Maire, après accord de l'Assemblée, donne la parole à Monsieur MARCAIS, qui nous informe ne pas faire confiance aux entreprises mandatées par ENEDIS et qu'il ne souhaite pas changer son compteur.

Il ressort des débats que c'est un sujet complexe, où chacun a ses convictions. Chacun est libre de faire ce qu'il veut.

➤ **Gilets jaunes**

Monsieur le Maire prend la parole et rappelle le mail adressé le 11 Décembre 2018, au lendemain de l'intervention de Monsieur le Président de la République informant de sa décision de mettre un cahier de doléances à disposition en mairie afin d'encourager l'expression de façon apaisée.

Le 21 Décembre 2018, il a reçu un petit groupe de gilets jaunes à leur demande souhaitant recueillir son avis et obtenir un emplacement pour manifester. Monsieur le Maire les a invités à s'exprimer au travers du cahier de doléances et à faire un point après la consultation nationale prévue.

➤ **Grand débat national**

Après que chacun ait pu s'exprimer sur cette initiative, il est convenu d'une mise à disposition possible d'une salle pour une réunion publique, en neutralité. Avant d'aller plus loin, il est convenu d'attendre de connaître les directives pour la tenue de ce grand débat national.

➤ **Vœux du Maire**

Monsieur le Maire présentera ses vœux le Vendredi 18 Janvier 2019 à 19 heures à la salle polyvalente « Jacqueline Auriol ».

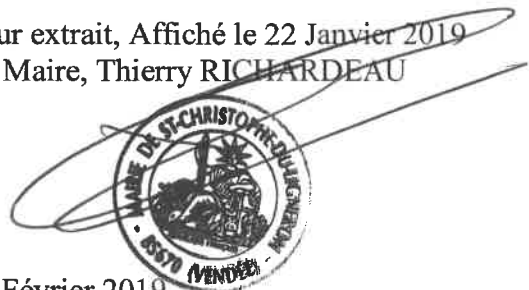
➤ **Commission des Finances : dates budget**

Monsieur Michel QUAIREAU prend la parole et nous fait part des différentes dates prévues pour la préparation du budget :

- Analyse des résultats 2018 : 30/01/2019 à 18 heures 30,
- Dépenses de Fonctionnement 2019 : 28/02/2019 à 18 heures 30,
- Dépenses d'Investissement 2019 : 19/03/2019 à 18 heures 30,
- Finalisation du BP 2019 : 02/04/2019 à 18 heures 30.

Séance levée à 22 h 25.

Pour extrait, Affiché le 22 Janvier 2019
Le Maire, Thierry RICHARDEAU



Prochaine réunion du Conseil Municipal le Lundi 11 Février 2019.